

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 3 mars 2026		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 14	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, PATRICE CHIROUZE, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN BRIAND ET SEBASTIEN SCHERMA ABSENTS : RAPHAEL THEVENON, SEBASTIEN VIOLI, LAURENT SOCQUET	VOTES : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
CARTE DE COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE QUORUM : 11		
DATE DE LA CONVOCATION : 25/02/2026		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Raymond COMBAZ
Délibération n°26-02

Objet : Administration générale – renouvellement de l'adhésion du SMBVA à l'institut des risques majeurs (IRMa)

L'institut des risques majeurs (IRMa) a été créé en 1988. Ses objectifs sont de promouvoir des actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs.

Le conseil d'administration de l'IRMa est composé de collectivités territoriales, industriels, associations de protection de l'environnement, organismes de presse et d'information... L'IRMa a un réseau de compétences reconnues au niveau national.

Les missions du centre de ressources sont de :

- Sensibiliser et informer la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur les risques majeurs,
- Former et conseiller les décideurs locaux dans l'exercice de leurs missions de prévention,
- Eduquer et former la communauté scolaire,
- Favoriser les échanges d'expérience en matière de gestion des risques et de catastrophe (REX) et les faire partager.

En 2024, l'association compte 300 adhérents (collectivités territoriales, intercommunalités, syndicats de rivières, entreprises, associations, établissements publics et centres de recherches universitaires). Le SMBVA a adhéré en 2024.

L'adhésion donne accès aux services suivants :

